



CCHSCT DGAC du 01 décembre 2015

Le règlement intérieur du CHSCT DGAC

Les règlements intérieurs intègrent les autorisations d'absences contingentées prévues à l'Art 75-1 du décret 82-453.

Les suites données

Harmonisation des documents uniques

Rappel des objectifs du GT :

1. réaliser une nomenclature des familles de dangers potentiellement présentes à la DGAC.
2. découpage des services en unité de travail cohérent.
3. réaliser une méthodologie de l'évaluation des risques professionnels par unité de travail pour recueillir des données et établir un guide des criticités attendues.

Cinq réunions se sont déjà tenues. La dernière a validé les mesures de prévention et a acté le calendrier d'adaptation du module informatique compatible avec SIRH.

Le but final est d'avoir une méthode d'évaluation et une terminologie communes à l'ensemble des services de la DGAC. Cette évaluation reposant entre autres sur l'organisation des unités opérationnelles de SIRH, elle pourra se décliner individuellement pour chaque agent, où elle sera accessible depuis son espace personnel. Ainsi, chacun aura accès à l'ensemble de ses expositions professionnelles.

Couverture des services par des cellules d'urgence médico-psychologique (CUMP)

Les services de la DSNA et de l'ENAC ont des conventions locales et connaissent bien les modalités de saisine de ces cellules. Il n'en est pas de même pour les autres services où un besoin d'harmonisation est nécessaire.

FO rappelle qu'il est de la prérogative des CHSCT de proximité de vérifier l'existence de ces conventions ainsi que des modalités de saisine. En cas d'urgence, il existe une cellule médico-psychologique auprès de tous les centres 15.

GT télétravail

Bien que le décret d'application ne soit pas encore validé, la DGAC, conformément à ses engagements protocolaires, a lancé le GT télétravail.

Deux réunions se sont déjà tenues (voir compte rendu FO du 7 octobre 2015).

La dernière réunion a fixé les livrables du GT ainsi que la création de six sous-groupes de travail :

1. définition du cadre de travail, éligibilité des postes et des agents ;
2. formalisation de la procédure d'autorisation ;
3. définition des matériels et des coûts à prendre en charge ;
4. management à distance ;
5. formation ;
6. prévention des accidents et des risques psychosociaux.

Alarme incendie dans les organismes DO

La problématique du vidage du ciel devait être abordée lors du derniers CT DO. Elle n'a pas été abordée par manque de temps !

Risque électromagnétique

Le CHSCT a demandé la création d'un tableau de suivi des mesures prises en CHSCT, ainsi qu'un point d'information sur l'ANF (agence nationale des fréquences).

Présentation du rapport de synthèse nationale des ISST

L'administration nous a présenté la synthèse nationale des onze rapports réalisés en 2014 par les ISST locaux.

Il est à noter que l'outre-mer rencontre des difficultés importantes dans la gestion de la santé sécurité au travail. Les bureaux nationaux FO en ont informé plusieurs fois les directions métiers

La médecine de prévention

Des efforts doivent encore être faits afin de recruter l'ensemble des médecins de prévention dont la DGAC à besoin.

FO remercie, à l'occasion de son dernier CHSCT, le médecin chef pour l'ensemble du travail effectué au profit des agents de la DGAC ainsi que pour l'écoute attentive qu'elle a su porter aux problématiques liées à la QVAT.

Formation des membres de CHSCT

Rappel sur cette formation :

Elle est obligatoire à chaque mandature Art.8 et 8-1 du décret 82-453 modifié.

Elle se décompose en trois volets :

- 3 jours assurés par l'administration
- 2 jours assurés par les syndicats
- 2 jours sur les RPS (intervenant extérieur)

A ce jour, 16 CHSCT se sont vu proposer la formation assurée par l'administration.

Les formations RPS ont commencé, seul le cadrage des formations assurées par les organisations syndicales reste à mettre en œuvre (attente de la DGAFP).

L'administration organisera en 2016 une journée d'information destinée à informer les secrétaires de leurs nouvelles attributions.

Qualité de Vie au Travail (QVAT)

L'approche qualitative, après avoir été présentée en Comité de suivi national (voir Compte rendu du 9 octobre 2015) a été présentée en séance.

La publication de deux plaquettes a été validée, elles seront disponibles sur Bravo-Victor.



Seul le BEA ne s'est pas encore doté d'un CSL (comité de suivi local) !

Le CHSCT a fait part d'un retour mitigé des services sur la publication de la charte du temps.

Qualité de vie au travail, oui mais !!

TMS, ergonomie du poste de travail

Le CHSCT a demandé à avoir connaissance, à l'avenir, des études ergonomiques réalisées à l'occasion de la modification de l'espace de travail contrôleur, de l'intégration des nouvelles technologies et de leur impact potentiel sur les TMS.

Médecine à normes ?

Le médecin chef a présenté la réglementation et son évolution à venir sur les obligations faites aux femmes contrôleuses aériennes en situation de maternité. (Évolution de l'arrêté de 2008 en 2017)

Contacts FO :

Dominique THOMAS (SNPACM/FO): 05.57.92.81.16

Frédéric BARRET (SNNA/FO) : 06.77.24.23.45

